



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 mars 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 2000

**Budget Primitif de l'exercice comprenant le Budget Principal et les
Budgets Annexes**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M.
Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.
Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile
MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200130

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000

Finances Budget Comptabilité

**Budget Primitif de l'exercice comprenant le Budget Principal et
les Budgets Annexes**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Je sou mets à l'Assemblée Municipale le projet de BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2000.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

* adopter le Budget Primitif 2000 présenté :

- en M 14, par fonction, au niveau du chapitre, pour chacune des sections du budget principal ;

- en M 14, par nature, au niveau du chapitre, pour chacune des sections du budget annexe "*Pépinère d'Entreprises*" et "*Camping*" ;

- en M 14, par nature, au niveau du chapitre, pour chacune des sections des budgets annexes "*Zones d'activités économiques*" et "*Lotissements d'habitation*" ;

- en M 4, au niveau du chapitre, pour chacune des sections des budgets annexes "*Foire Exposition*", "*Service Extérieur des Pompes Funèbres*" et "*Crématorium*" ;

- en M 49, au niveau du chapitre, pour chacune des sections du budget annexe de "*l'Eau*" ;

* fixer le montant de la participation 2000 du budget principal :

- au budget annexe de la Pépinère d'Entreprises à **175 976 F H.T**

- au budget annexe du Camping à **160 000 F H.T**

* fixer le montant du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 21.300.000 F pour 2000.

* adopter les subventions individualisées figurant en annexe dudit budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)